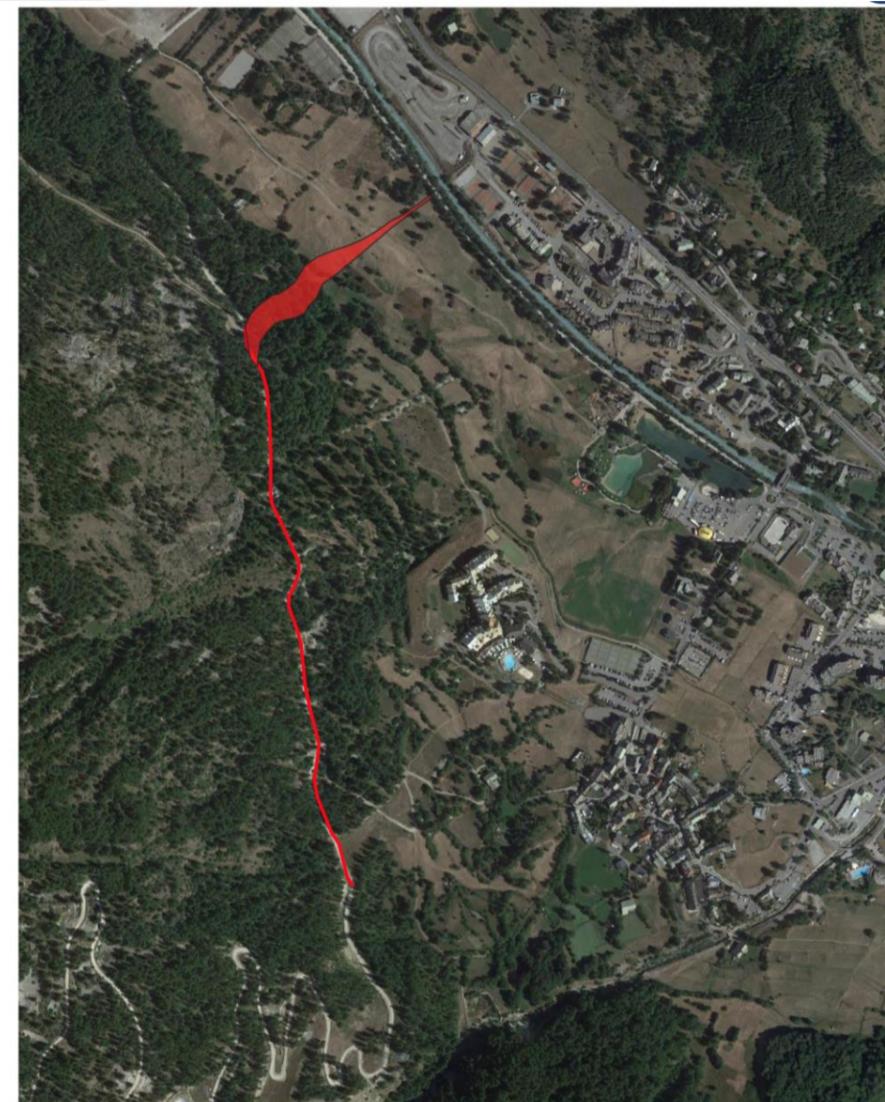


Création d'une piste de liaison sur le secteur des Iscles

Notice environnementale

Novembre 2022



Présenté par : **Antea Group - Région Sud**
Pôle infrastructure et valorisation des matériaux
Adresse : 109, rue des Mercières
69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Tél. : 04-37-85-19-60

Affaire suivie par Emmanuel TOCHON : emmanuel.tochon@anteagroup.fr

Création d'une piste de liaison sur le secteur des Iscles

ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Sommaire

1. Contexte	3
2. Localisation, définition du projet et contexte général	3
2.1 Localisation	3
2.2 Définition et caractéristique du Projet	4
2.3 Contexte général.....	6
2.4 Contexte local – Visite de site et reportage photographique	7
3. Enjeux et contraintes environnementales	9
3.1 Enjeux sur les masses d'eaux	9
3.2 Les espaces naturels et protégés	11
3.4 Le patrimoine et le paysage	14
3.4 Les habitats et espèces sur le site.	15
3.5 Le bruit	17
3.6 Les risques naturels	17
3.7 Les risques industriels	18
4. Conclusion et préconisation	19

Liste des Figures :

Figure 1: Localisation de la zone d'étude (Source : AD2i).....	3
Figure 2: Plan des pistes (https://www.serre-chevalier.com)	3
Figure 3: Plan de projet (Source : AD2i).....	4
Figure 4: Coupe en long du projet (Source : AD2i)	4
Figure 5: Coupe en travers du projet (Source : AD2i)	5
Figure 6 : Extrait de la carte géologique de Briançon au 1/50000 ^e (source : BRGM)	6
Figure 7 : Réseau hydrographique.....	6
Figure 8 : Extrait google earth - vue en surplomb	7
Figure 9 : Extrait google earth - vue éloigné sur le secteur	7
Figure 10: Etat écologique des eaux de la Guisane (Source : http://sierm.eaurmc.fr/surveillance/eaux-superficielles/fiche-etat-eaux.php?station=06149925).	9
Figure 11 : Localisation des points d'eau (source : BSS BRGM)	10
Figure 12: Identification des ZNIEFF de type I et II autour du site de projet (Source : Géoportail)	11
Figure 13: Localisation du Parc national des Ecrins (Source : Géoportail).....	11
Figure 14: Localisation des sites Natura 2000 (Source : Géoportail).....	12
Figure 15 : Occupation du sol – Corine land cover 2018 (Source : Géoportail)	13
Figure 16 : Localisation zone humide	13
Figure 17: Localisation du projet par rapport au SRCE TVB (Source : Cartographie DREAL PACA)	14
Figure 18: Localisation forêt publique (source géoportail).....	15
Figure 19: carte forestière V2 (source géoportail)	15
Figure 20 : Cartographie d'habitats écologiques (source Evinerude).....	16
Figure 21 : Extrait du PPRN de la Salle les Alpes	17
Figure 22 : Carte aléa inondation (Carte DREAL PACA)	17

1. Contexte

Afin d'améliorer le service et le confort des usagers, la SCV répond à une demande de la commune de création de piste de liaison nommée les Iscles pour desservir le secteur des Abeyres. En effet, ce retour station sera raccordé à une navette en pied de piste et offrira à terme la possibilité de franchissement par une passerelle pour permettre le retour à ski et à pied des skieurs hébergés sur ce secteur.

Ce projet s'appuiera en grande partie sur un chemin de liaison existant mais nécessitera pour se raccorder au secteur :

- de couper à travers un espace boisé,
- d'effectuer un nivellement à l'équilibre pour un retour fonctionnel compte tenu du profil du secteur,
- le franchissement d'un canal
- et d'un chemin existant.

2. Localisation, définition du projet et contexte général

2.1 Localisation

Situé sur la commune de la Salle-les-Alpes, dans le secteur des Iscles, cette future piste de liaison se situe en partie basse du domaine skiable. Ce projet se raccorde sur un chemin existant dénommé route de fréjus.

La cartographie ci-dessous permet de localiser le projet.



Figure 1: Localisation de la zone d'étude (Source : AD2i)



Figure 2: Plan des pistes (<https://www.serre-chevalier.com>)

Secteur de projet de piste de liaison

Le projet se trouve en rive droite de la Guisanne sur un secteur de pratique de ski de fond.

2.2 Définition et caractéristique du Projet

Le projet prévoit la création d'une piste de liaison comme figuré sur le plan ci-dessous.

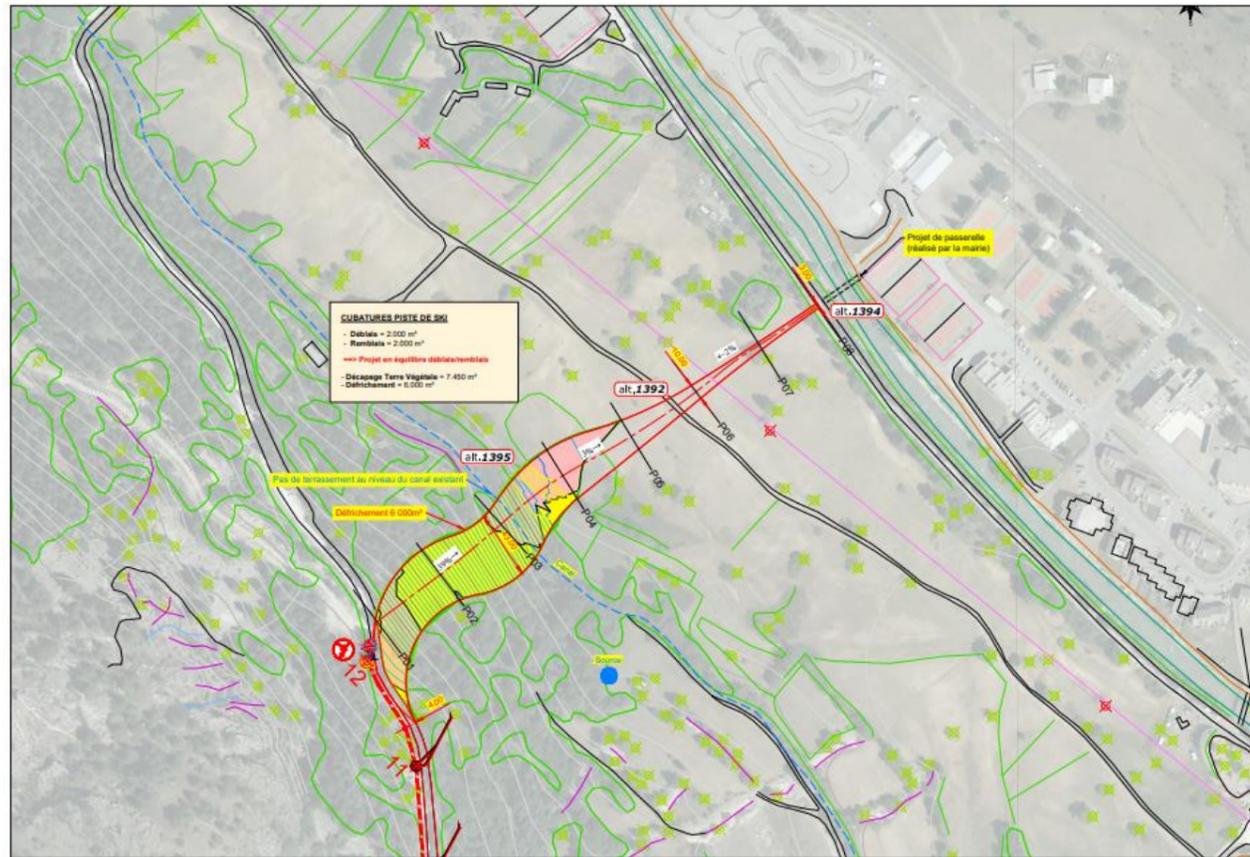


Figure 3: Plan de projet (Source : AD2i)

Les caractéristiques générales du projet ont été améliorées afin de limiter les incidences :

- Raccordement à un chemin existant,
- Tracé sinueux pour limiter l'impact paysager,
- Evitement d'une zone humide,

Caractéristiques techniques :

- Caractéristiques géométriques ;
 - o Longueur de la piste : 345 m
 - o Dénivelée piste créée : 50,4 m
 - o Altitude sommet piste : 1 444,7 m
 - o Altitude pied de piste : 1 394,3 m
 - o Largeur : 43 m (P03), 10 m au P6, 3 m en pied
 - o Pente : 39%, puis 3,3 % en pied
 - o 12 enneigeurs supplémentaires sur la partie chemin

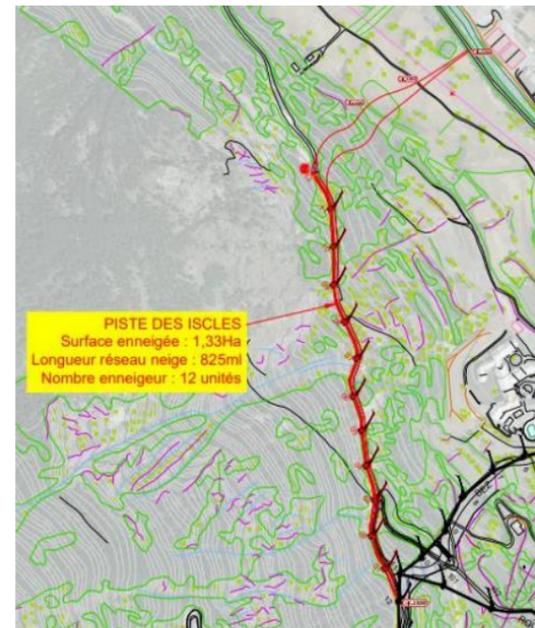


Figure 4: Coupe en long du projet (Source : AD2i)

Profil	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Delta Z (m)	0.00	- 0.49	+ 0.34	+ 0.23	- 0.18	- 0.03	- 0.02	0

Le projet prévoit une amélioration du profil pour optimiser le retour à ski dans un contexte topographique marqué par un creux et interférant avec des ouvrages linéaires (chemin et canal). Ces mouvements de terre oscilleront entre - 0.5 m et + 0.34 m. Une remontée à 2,2 % est maintenue en bas de pente pour ne pas modifier trop fortement la topographie du secteur.

Le projet est à l'équilibre déblai et nécessitera le mouvement de 2 000 m³ de terre.

Le décapage de terre végétale est estimé à 7 450 m², celle-ci sera réemployée sur place.

Il sera par ailleurs nécessaire de défricher 6 000 m² de boisement.

La largeur de piste de liaison dans sa partie haute est imposée par la pente de 39 %.

En page suivante sont détaillés les profils en travers de la piste.

2.3 Contexte général

2.3.1 Contexte géologique



Figure 6 : Extrait de la carte géologique de Briançon au 1/50000^e (source : BRGM)

Le projet s'inscrit dans les formations géologiques suivantes :

- En partie haute : Ez - Eboulis récents à actuels, actifs à fixés (et +/- réactivés), localement soliflués. Holocène-Actuel
- En partie basse : Fz - Alluvions fluviales (localement torrentielles) actuelles et récentes indifférenciées. Holocène

2.3.2 Contexte hydrogéologique

La masse d'eau souterraine présente au droit du site est : **FRDG417 – Formations variées du Haut bassin de la Durance.**

La masse d'eau est donc caractérisée par des terrains de lithologie et d'âges très variés : grès, calcaires, molasses, conglomérats, schistes, gypses, marnes noires. Ajoutons en couverture, des terrains glaciaires localement, et des alluvions. Cette variabilité est accentuée par la structuration des massifs qui ont subi sur l'ensemble du territoire concerné par la masse d'eau la tectonique alpine, favorisant ainsi la circulation des eaux en profondeur et complexifiant localement les échanges aquifères au sein même de la masse d'eau.

2.3.3 Contexte hydrologique

Le réseau hydrographique est présenté sur la figure suivante.

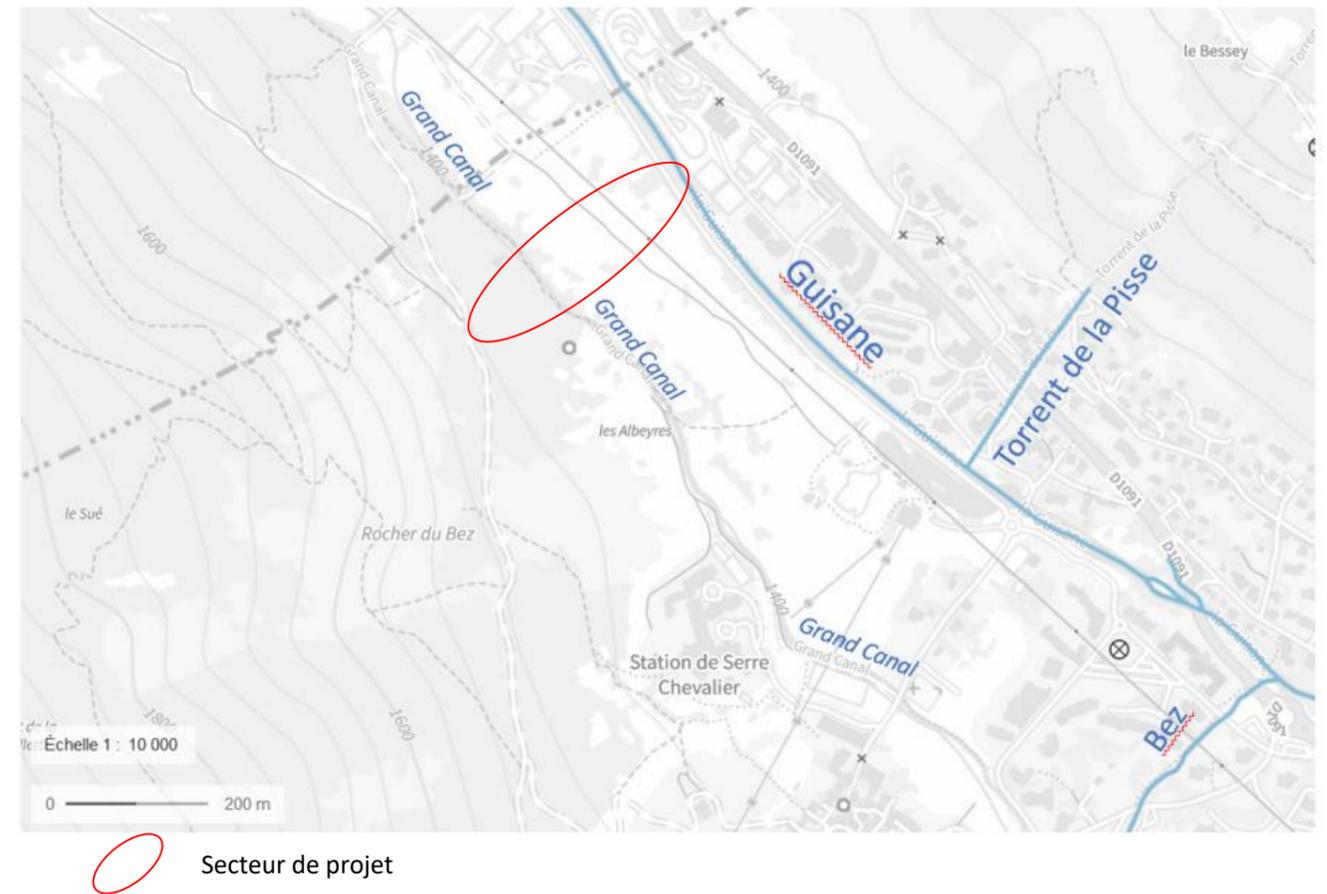


Figure 7 : Réseau hydrographique

Le projet se trouve en rive droite de la Guisane. Il franchit également le Grand Canal mais n'en modifiera pas le profil et les usages.

Ce Grand Canal traverse la zone d'étude il est issue d'une dérivation de la Guisance à environ 1,5 km en amont sur la commune de Monétiers et rejoint le Torrent du Bez à proximité de la gare de départ de la télécabine de Fréjus. Ce canal sert à l'irrigation.

2.4 Contexte local – Visite de site et reportage photographique

Les vues présentées ci-dessous permettent de se rendre compte des perspectives générales du site d'étude qui s'inscrit dans un secteur présentant plusieurs équipements de loisir : baignade, acrobranche, ...



Figure 8 : Extrait google earth - vue en surplomb



Figure 9 : Extrait google earth - vue éloigné sur le secteur

Les photographies en page suivante (source Evinerude) ont été prises le 28 juillet 2022, lors des prospections de terrains.



Photo 1 – vue sur boisement occidentales à larix décidua sur mégaphorbiae et pelouse semi-aride



Photo 2 – vue sur boisement occidentales à laarix décidua sur mégaphorbiaies et pelouse semi- aride



Photo 3 – vue sur boisement occidentales à larix decidua pionnières



Photo 4 – vue sur le canal



Photo 5 – Prairie sèche améliorée



Photo 6 – Ilôt boisé



0 100 200 m



Sources : Open Street Map



Photo 7 et 8 – Prairie sèche améliorée



Photo 9 – Chemin



Photo 10 - Zone humide



Photo 11 - Zone humide

3. Enjeux et contraintes environnementales

3.1 Enjeux sur les masses d'eaux

3.1.1 Masse d'eaux superficielles

Le projet est situé à proximité de la Guisane. Cette dernière fait partie du territoire SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 et du sous-bassin DU_12_03 Haute Durance.

Les masses d'eau concernées par le projet sont donc les suivantes :

Nom masse d'eau	Code masse d'eau	Station de surveillance	Code station
La Durance de sa source jusqu'à la Gyronde incluse et la Clarée, la Guisane, et la Cerveyrette	FRDR311	GUISANE A BRIANCON	06149930
		GUISANE A LE-MONETIER-LES-BAINS 1	06149920
		GUISANE A LE-MONETIER-LES-BAINS 2	06149925
		GUISANE A LE-MONETIER-LES-BAINS 3	06149921
		GUISANE A ST-CHAFFREY 1	06149923
		GUISANE A ST-CHAFFREY 2	06149922

➤ **Données de qualité sur ces masses d'eaux** (Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse - RMC) :

Nom masse d'eau	Code masse d'eau	Etat Ecologique		Etat Chimique	
		Etat (2009)	Objectif bon état	Etat (2009)	Objectif bon état
Torrent le grand Tabuc	FRDR11380	TBE	2015	BE	2015
La Durance de sa source jusqu'à la Gyronde incluse et la Clarée, la Guisane, et la Cerveyrette	FRDR311	MED	2015	BE	2015

Nom masse d'eau	Code masse d'eau	Objectif d'état écologique	Echéance	Pressions
La Guisane	FRDR311c	Bon état	2021	Altération de la continuité Altération de la morphologie

D'après la station « GUISANE A LE-MONETIER-LES-BAINS 2 » caractérisant la masse d'eau « La Guisane » (FRDR311c), l'état écologique de la Guisane est qualifié de bon en 2017 (Cf. tableau ci-dessous).

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydrromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2017	BE ①	TBE	TBE	BE	BE		TBE						BE		
2016	BE ①	TBE	TBE	BE	BE		TBE						BE		
2015	BE ①	TBE	TBE	BE	BE		TBE						BE		
2008	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE		MOY						MOY		

Figure 10 : Etat écologique des eaux de la Guisane (Source : <http://sierm.eaurmc.fr/surveillance/eaux-superficielles/fiche-etat-eaux.php?station=06149925>).

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

➤ **Usages**

On ne recense pas d'usages particuliers au droit du projet.

La Guisane est un cours d'eau de première catégorie piscicole (salmonicole) utilisé pour des activités de pêche, notamment entre Le Monétier-les-Bains et la Salles-les-Alpes.

On note également l'utilisation de la Guisane pour l'irrigation, au droit des communes de Saint Chaffrey, Briançon et la Salle les Alpes.

3.1.2 Masses d'eaux souterraines

La masse d'eau souterraine présente au droit du site est : **FRDG417 – Formations variées du Haut bassin de la Durance.**

➤ **Données de qualité de la masse d'eau** (Source : SDAGE 2016-2021 RMC) :

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat quantitatif		Etat chimique	
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance
FRDG417	Formations variées du haut bassin de la Durance	Bon état	2015	Bon état	2015

➤ **Usage**

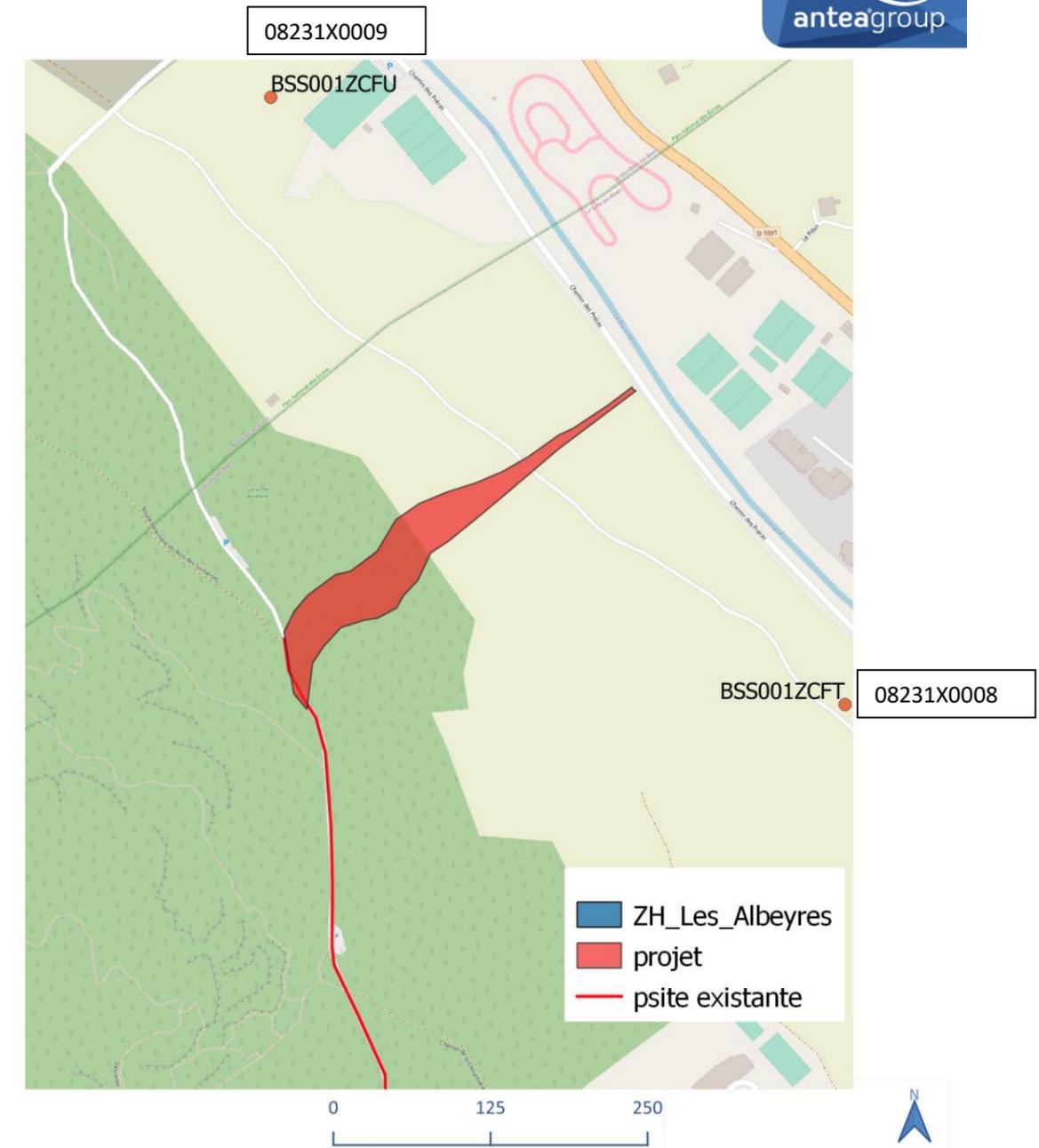
D'après l'agence de l'eau RMC, Cette masse d'eau présente un intérêt écologique exceptionnel. Les rapports avec les hydro systèmes superficiels sont complexes et variés, mais ils sont d'une rare intensité :

- Cette masse d'eau participe directement ou indirectement à la suralimentation de nombreux cours d'eau : le Guil, l'Ubaye, la Sasse, la Durance pour les principaux, et ce avec des débits estivaux très importants. Ces participations sont souvent primordiales pour les débits d'étiage.
- Cette masse d'eau participe aussi au bon état écologique d'un nombre important de zones humides protégées au titre de NATURA2000 ou des ZNIEFF ; il peut s'agir de corridors alluviaux suralimentés dans les zones d'exutoires ou de zones de restitutions plus diffuses (zones d'émergence temporaires ou permanentes des nappes qui composent la masse d'eau).

Par ailleurs, au vu du flux d'alimentation des aquifères de la masse d'eau, au vu de sa position sommitale dans le bassin versant de la Durance et donc de la région PACA, au vu de l'importance des prélèvements AEP dans les unités aquifères qui composent la masse d'eau, on peut considérer que cette masse d'eau présente un intérêt économique exceptionnel.

D'après la base de données BSS du BRGM, deux points d'eau sont recensés à 300 m de part et d'autre du projet. Il s'agit de forages d'eau collective.

Il n'y a pas de captage AEP dans le secteur et le projet n'est donc pas concerné par un quelconque périmètre de protection.



Sources : Open Street Map

Figure 11 : Localisation des points d'eau (source : BSS BRGM)

3.2 Les espaces naturels et protégés

3.2.1 Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

→ Le site de projet n'est pas situé dans une ZNIEFF de type I et II. Une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II se trouvent à proximité du site (Cf.figure ci-dessous).

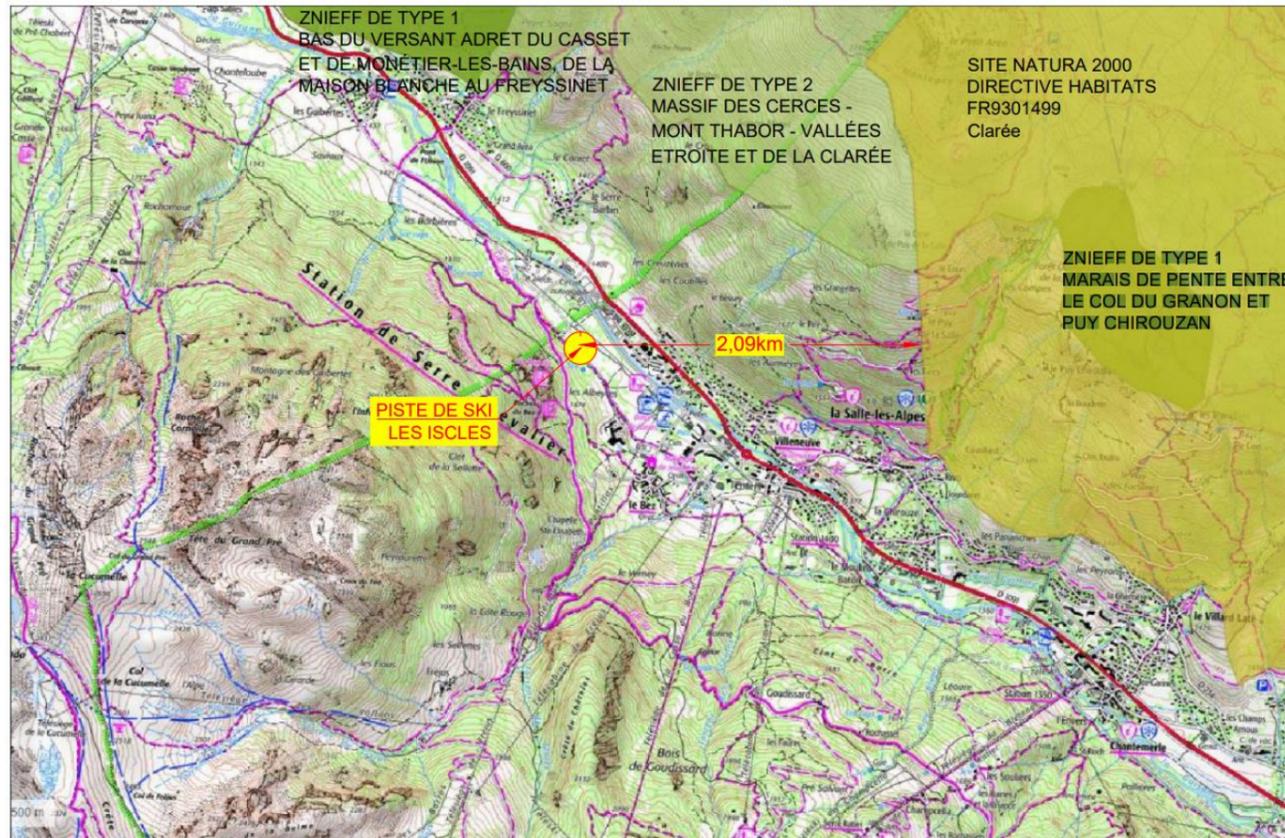


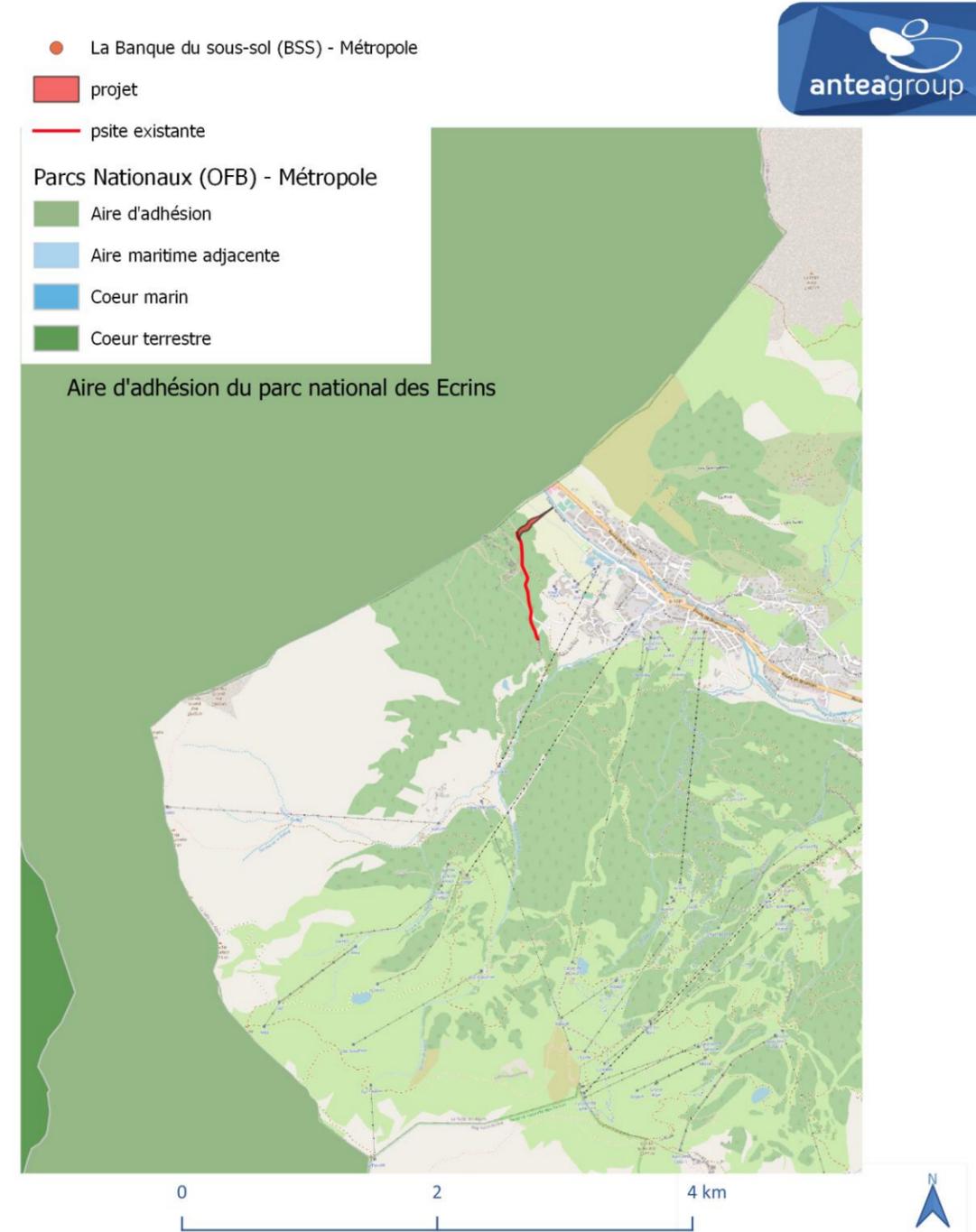
Figure 12: Identification des ZNIEFF de type I et II autour du site de projet (Source : Géoportail)

La ZNIEFF la plus projet se trouve à environ 2 km de l'autre côté de la Guisane.

→ La ZNIEFF de type II la plus proche est également localisée à plus de 2 km : massif des Cercs.

3.1.2 Les réserves et parcs naturels

→ Le site de projet est situé à proximité de l'aire d'adhésion du parc des Ecrins.



Sources : Open Street Map

Figure 13: Localisation du Parc national des Ecrins (Source : Géoportail)

3.1.4 Les zones Natura 2000

→ Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000.

**Le premier site Natura 2000 au titre de la directive habitat est celui de la Clarée (FR 9301499).
Il est situé à 2 km au nord-est.**

Carrefour bioclimatique entre les Alpes du sud, les Alpes du nord et les Alpes piémontaises, le territoire de la Clarée et de la Vallée Etroite représente un site d'un grand intérêt écologique, particulièrement représentatif du domaine biogéographique alpin. Il possède une biodiversité remarquable, tant au niveau des espèces de la flore (plus de 1000 espèces) et de la faune, qu'au niveau des communautés d'espèces, des habitats naturels et des écosystèmes. La superficie significative (environ 25 000 ha), l'amplitude altitudinale (de 1350 à plus de 3000 mètres), la variété des situations topographiques, géologiques et microclimatiques sont autant de facteurs favorables à la diversité du monde vivant.

Plus de 30 habitats d'intérêt communautaire sont représentés, couvrant près de 90% du site, ce qui en fait un site d'importance majeure pour le réseau Natura 2000 et un des sites les plus diversifiés de la région PACA. En effet, on rencontre de nombreux types de formations végétales : les fourrés bas de Pin mugo (un des rares sites français), les pelouses alpines à Laïche rigide des Alpes orientales, les pelouses steppiques et éboulis à Bérardie laineuse des Alpes du Sud ou bien encore les zones humides et les tourbières à Sphaigne caractéristiques des Alpes du nord. On peut noter en particulier une importante diversité forestière, avec des formations exceptionnelles telle que la remarquable Sapinière du Bois noir ou encore les Cembraies-mélézins de Côte rouge. On rencontre également de belles prairies de fauche en fond de vallée.

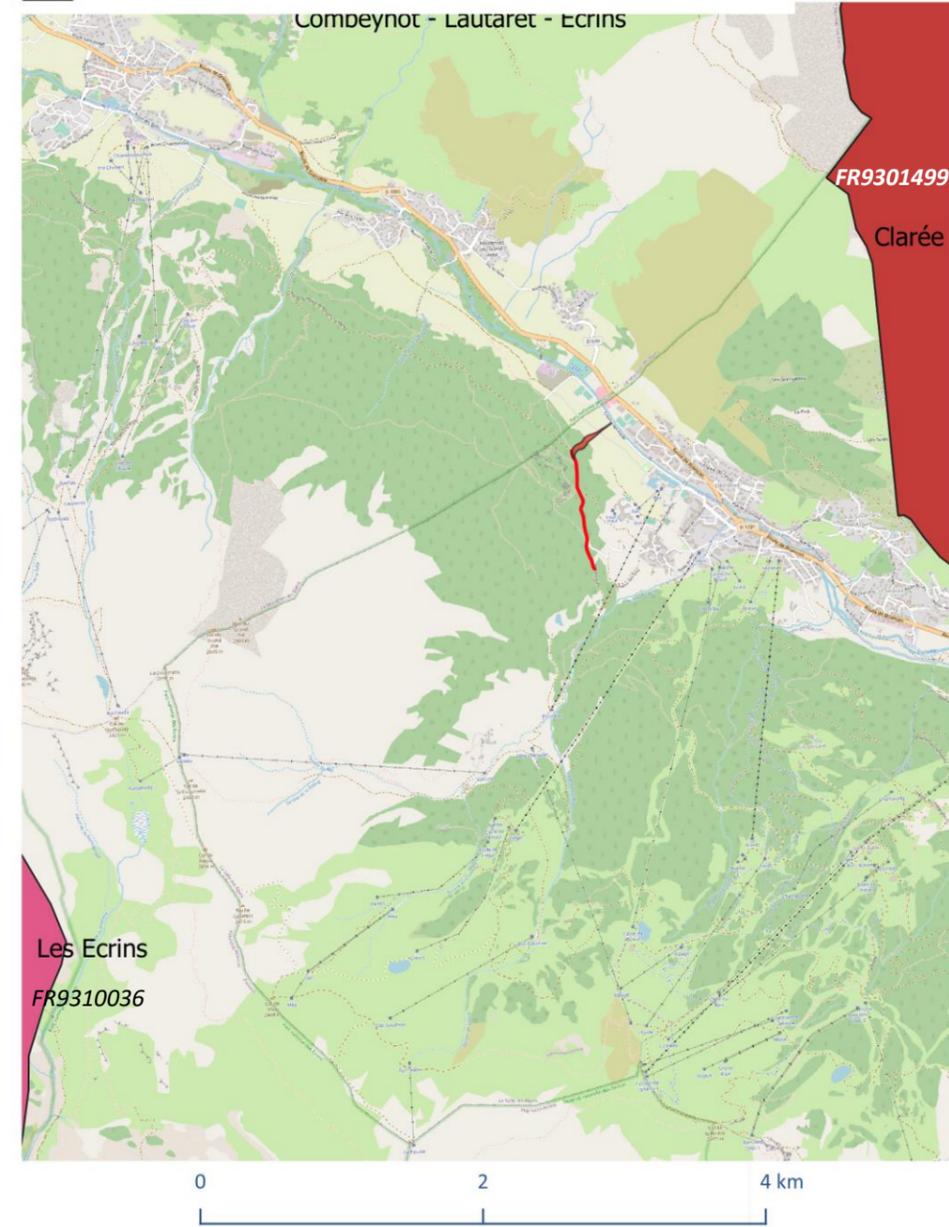
Le deuxième site Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux ZPS (Zone de Protection Spéciale) est localisé à environ 5 km au sud-ouest du site, il s'intitule « Les Ecrins » (FR9310036).

Le site Natura 2000 « Les Ecrins » est une zone de haute montagne à dominante cristalline : l'essentiel du territoire est compris dans les étages de végétation du subalpin au nival. Cependant des petites parties forestières, de bocage d'altitude, de prairies de fauche et de lacs et zones humides apportent des éléments de diversité intéressants.

L'espace est vulnérable à une pression touristique ponctuelle, à certains usages pastoraux ou forestiers, mais le statut de zone centrale de parc national permet une protection solide. La conservation est renforcée par le développement de mesures agri-environnementales, et la définition de zones Natura 2000 (directive Habitats) qui couvrent près d'un quart du territoire de la ZPS.

→ Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000 et n'impacte pas les sites compte tenu de leur éloignement. Le site de la Clarée se situe à 2 km et les Ecrins à plus de 5 km.

- Natura2000 Directive Habitats - Transmis à la CE (ZSC/pSIC/SIC) - Métropole
- Natura2000 Directive Habitats - Publiés au JOUE (ZSC/SIC) - Métropole
- Natura 2000 directive Oiseaux - Zones de protection spéciale (ZPS) - Métropole



Sources : Open Street Map

Figure 14: Localisation des sites Natura 2000 (Source : Géoportail)

3.1.5 Occupation du sol

La carte d'occupation du sol 2018 (Corine Land Cover) avec un niveau 2 (nomenclature) indique que le projet de piste de liaison se situe dans des milieux prairiaux et boisés.

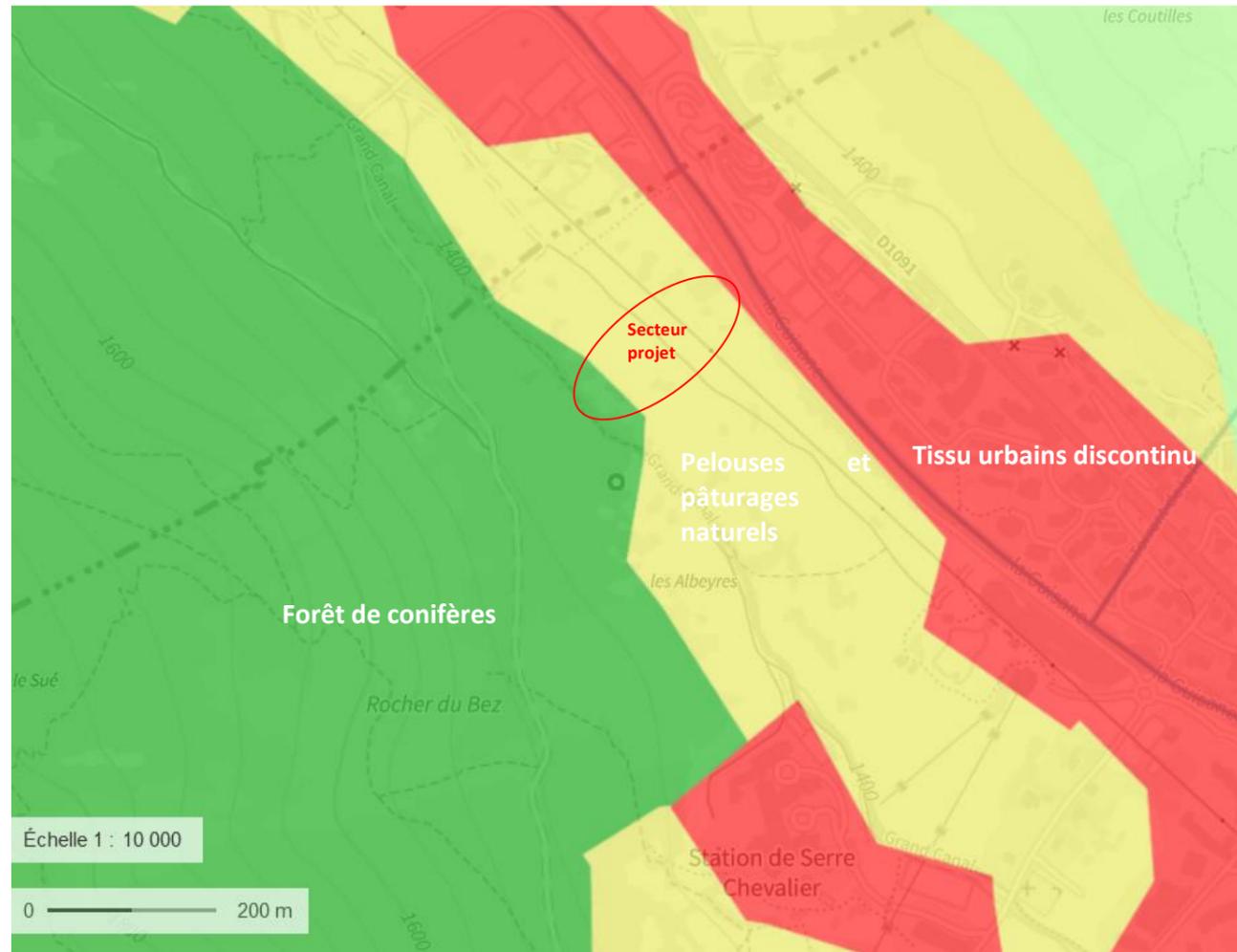


Figure 15 : Occupation du sol – Corine land cover 2018 (Source : Géoportail)

3.1.5 Les zones humides

Le site du projet se trouve en bordure d'une zone humide identifiée lors des relevés de terrain et cartographiée ci-dessous.



Figure 16 : Localisation zone humide

Synthèse :

Au vu de la localisation du projet avec les différents espaces naturels (ZNIEFF, Zones Natura 2000, zones humides, Parc National, ...), le projet de piste de liaison présentera un impact limité.

Il conviendra toutefois de préserver la zone humide attenante au projet.

3.4 Le patrimoine et le paysage

3.3.1 Le patrimoine et le paysage protégé

➔ Le site de projet n'est pas situé dans un périmètre de protection du patrimoine architecturale, urbain et paysager, ni dans un périmètre monuments historiques, ni dans un site inscrit ou classé.

3.3.2 Zonage SRCE

La Trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire dont l'objectif est d'enrayer la perte de biodiversité en intégrant pleinement les questions socio-économiques.

Issu des lois Grenelle, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifie et favorise la mise en œuvre opérationnelle de la TVB à l'échelle de la région.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) PACA a été adopté par délibération du Conseil régional en date du 19/06/2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014.

Le SRCE présente plusieurs zonages géographiques, en voici quelques exemples :

- Les réservoirs de biodiversité, qui regroupent un ou des habitat(s) dont la superficie et les ressources permettent l'accomplissement du cycle biologique des espèces animales et végétales. Ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la mieux représentée. Ils constituent le point de départ d'un continuum écologique. Ces réservoirs sont souvent des zones reconnues pour leur biodiversité telles que les parcs naturels, les réserves naturelles, les ZNIEFF, les sites Natura 2000, les réserves nationales de chasse...
- Les corridors écologiques sont des espaces fonctionnels qui assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité et le déplacement des espèces entre ces réservoirs.
- Les espaces perméables terrestres qui assurent la cohérence de la trame verte et bleue, en complément des corridors écologiques, en traduisant l'idée de connectivité du territoire. Ces secteurs à dominante agricole, forestière et naturelle sont indispensables au fonctionnement écologique à l'échelle territoriale.
- Le SRCE identifié également les zones humides, les cours d'eau et les espaces perméables aquatiques qui les relie (composants de la trame bleue).

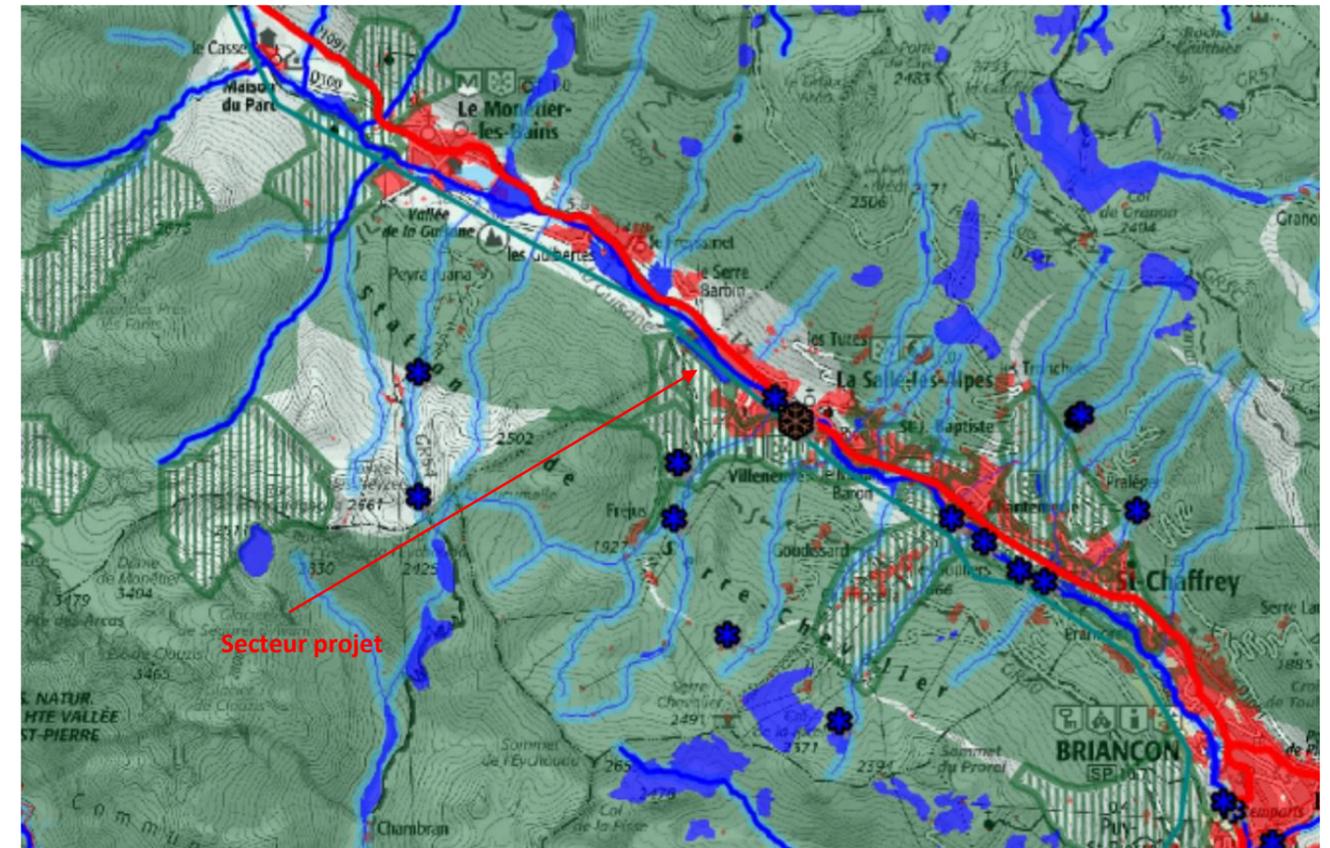


Figure 17: Localisation du projet par rapport au SRCE TVB (Source : Cartographie DREAL PACA)

➔ Le projet s'inscrit dans une zone de corridor et connexe à un réservoir de biodiversité « trame bleue ».

Le traitement paysager de la partie défricher, le maintien d'un sol naturel et le faible modelé sur la partie basse du projet permettront de limiter les incidences. Un traitement étagé de la lisère sera appliqué afin d'offrir une diversification de milieu espaces ouvert et semi-ouvert. L'ouvrage ne constituera pas une rupture de continuité.

3.4 Les habitats et espèces sur le site.

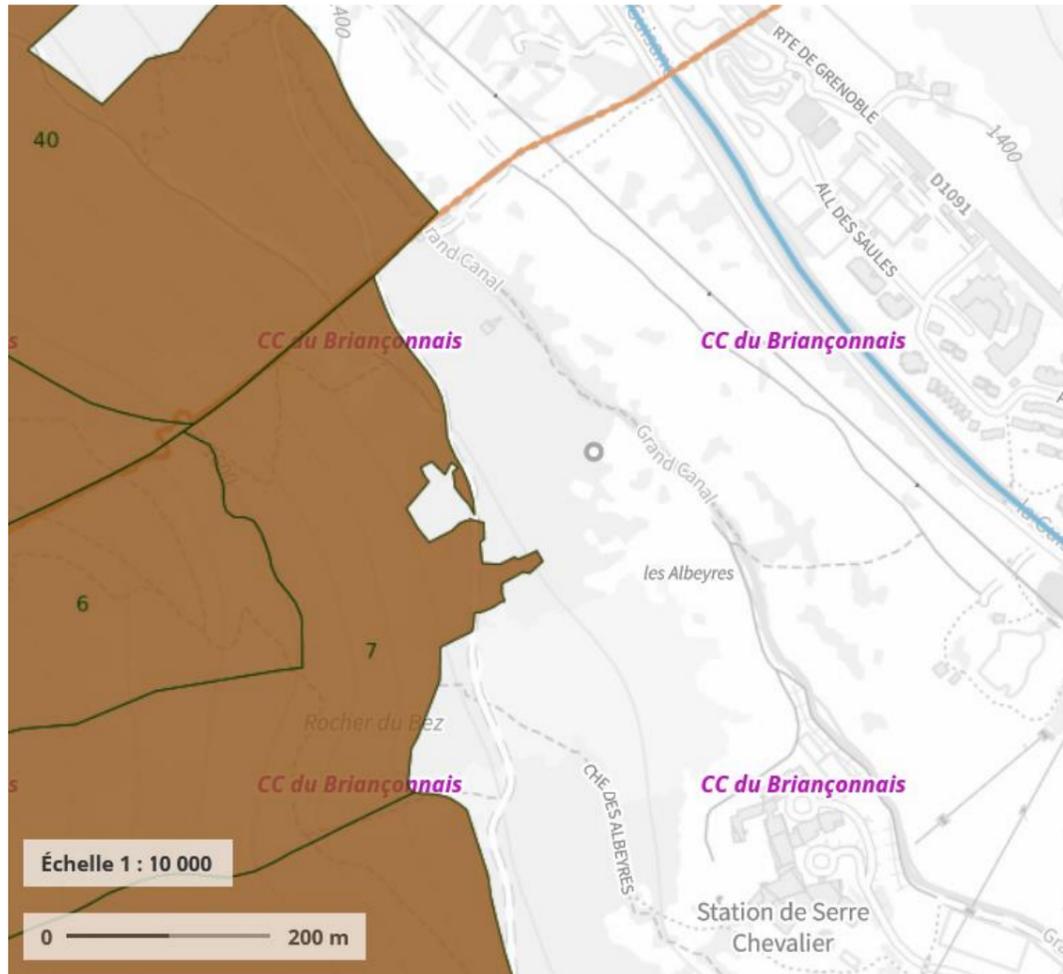


Figure 18: Localisation forêt publique (source géoportail)

La forêt au droit du projet n'est en dessous du chemin pas sur le domaine public. Il sera nécessaire de justifier des modalités foncières pour la mise en œuvre du projet et notamment pour la demande de défrichage.

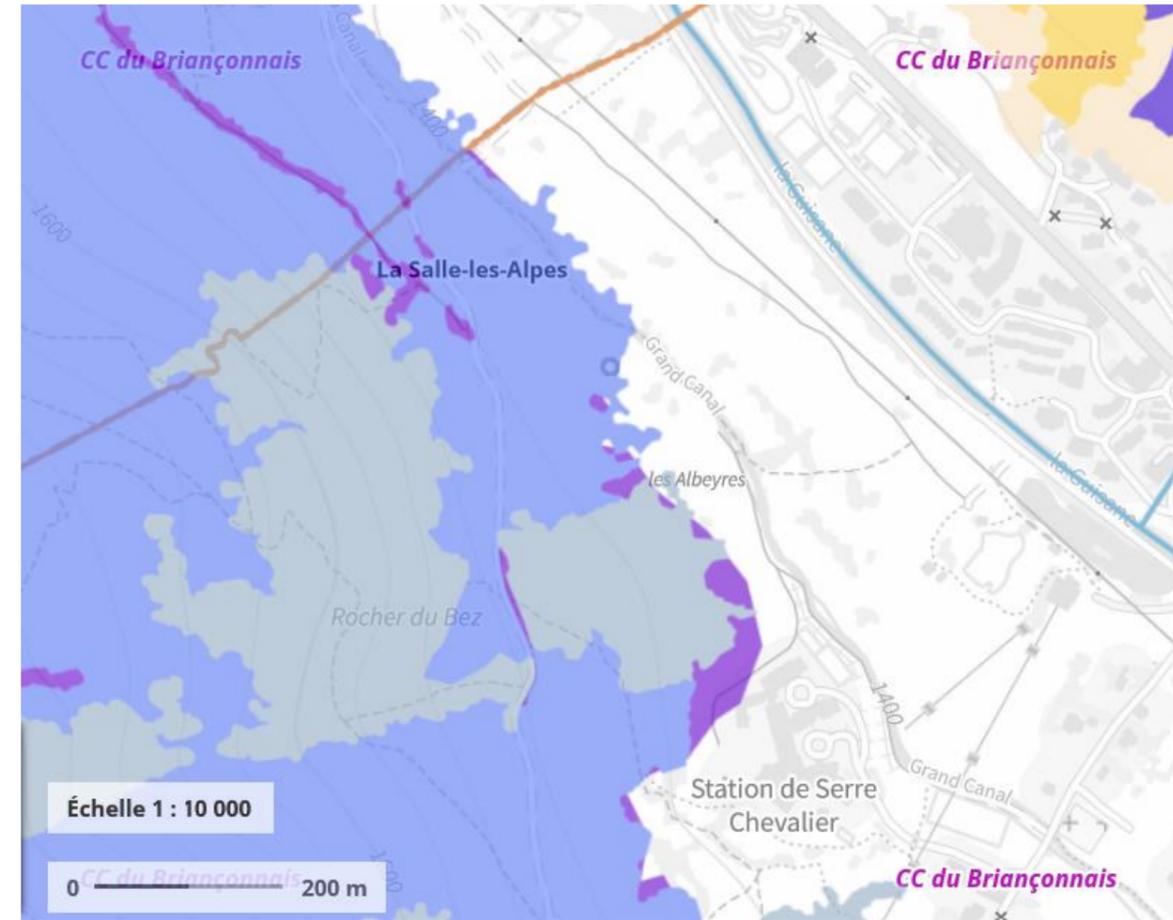


Figure 19: carte forestière V2 (source géoportail)

D'après cette cartographie, le projet se situe en forêt fermée de conifères en îlot.

La cartographie ci-dessous présente les habitats présents sur le secteur identifiés lors des inventaires de terrains par le bureau d'études Evinerude (passage en juillet 2022).

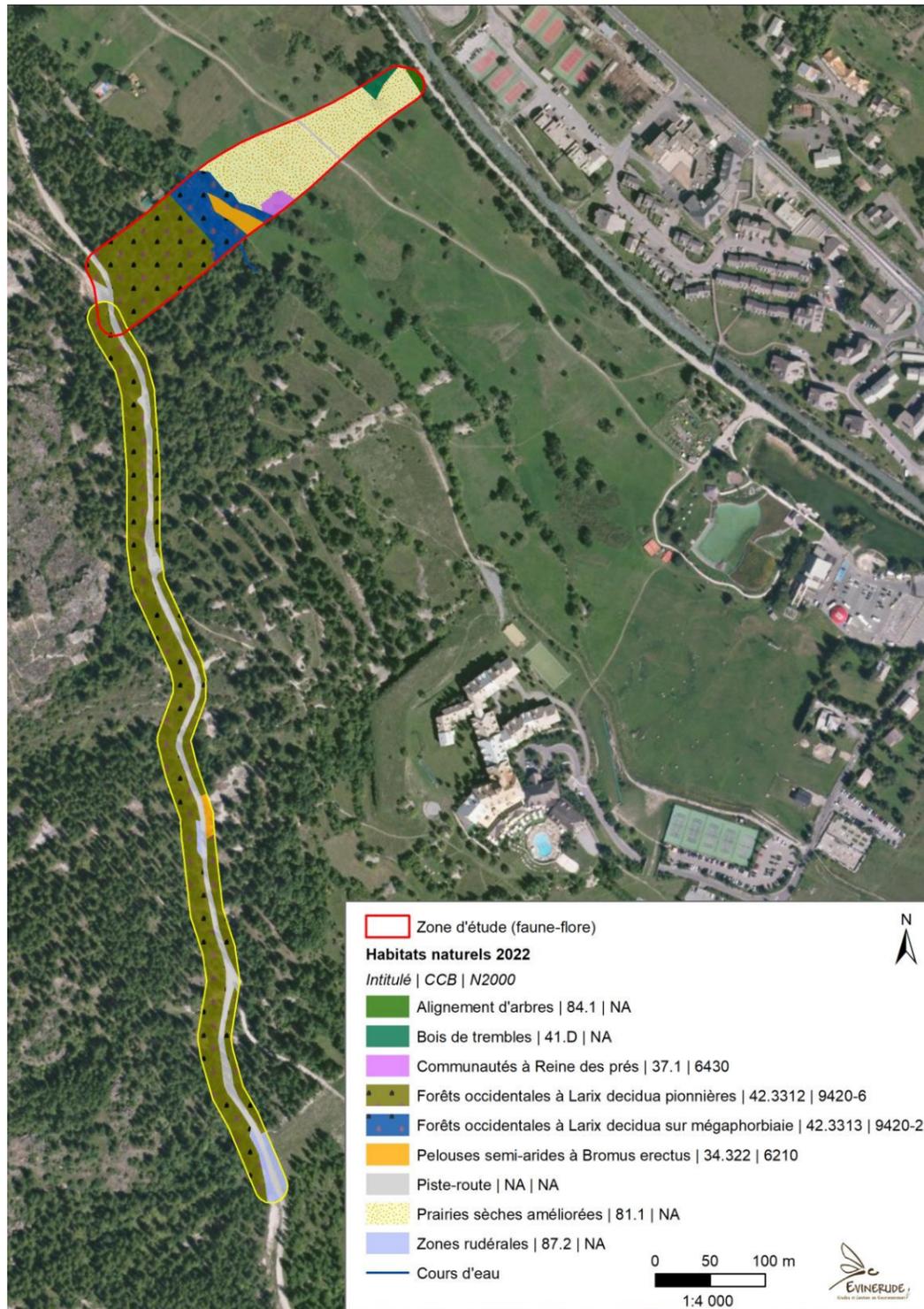
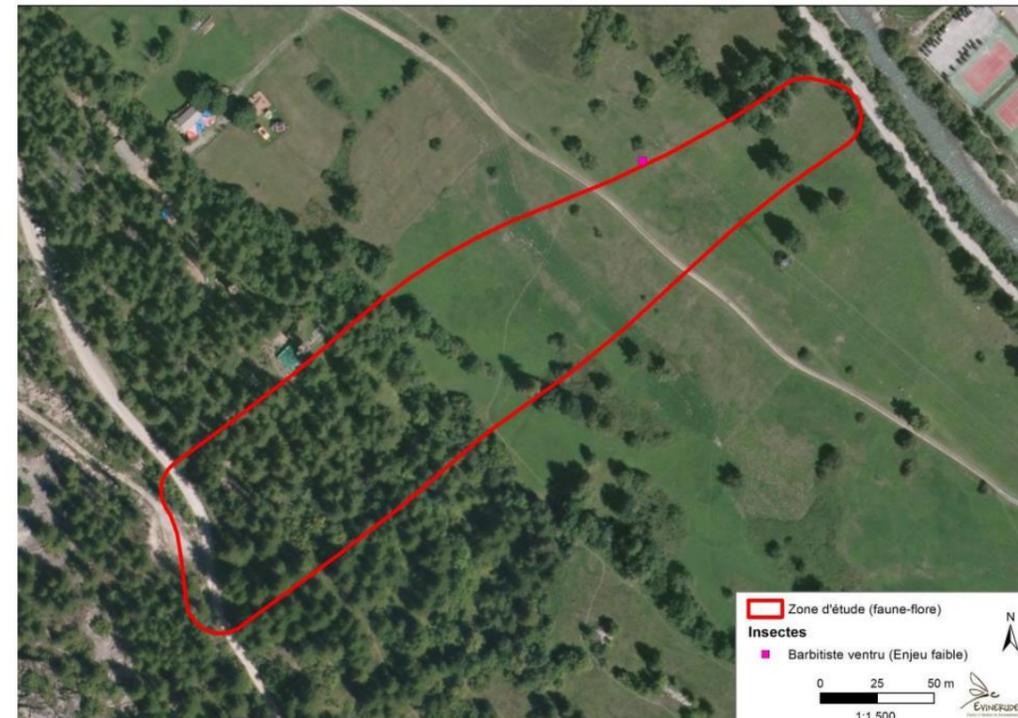


Figure 20 : Cartographie d'habitats écologiques (source Evinerude)



Les inventaires sur le site ont permis d'identifier la présence du Barbitiste ventru (enjeu faible) observé au niveau de la prairie de la zone d'étude aval (Les Albeyres).



Source INPN



En mesure d'accompagnement, il est proposé une mesure de restauration de ces prairies après travaux pour les rendre favorables à cette espèce.

Une mise en défend de la communauté à reine des Prés identifiée comme zone humide sera effectuée durant les travaux et cette zone humide sera préservée.

Concernant l'impact sur les habitats, il peut être synthétisé comme suit :

- 1 : Forêt occidentales à Larix decidua pionnières : 4 280 m²
- 2 + 4 : Forêts occidentales à Larix decidua sur mégaphorbiaie = 1 345 m²
- 3 : Pelouses semi-arides à Bromus erectus = 335 m²
- 5 : Prairies sèches améliorées : 3 140 m²
- 6 : Communauté à reine des Prés : 0 m²

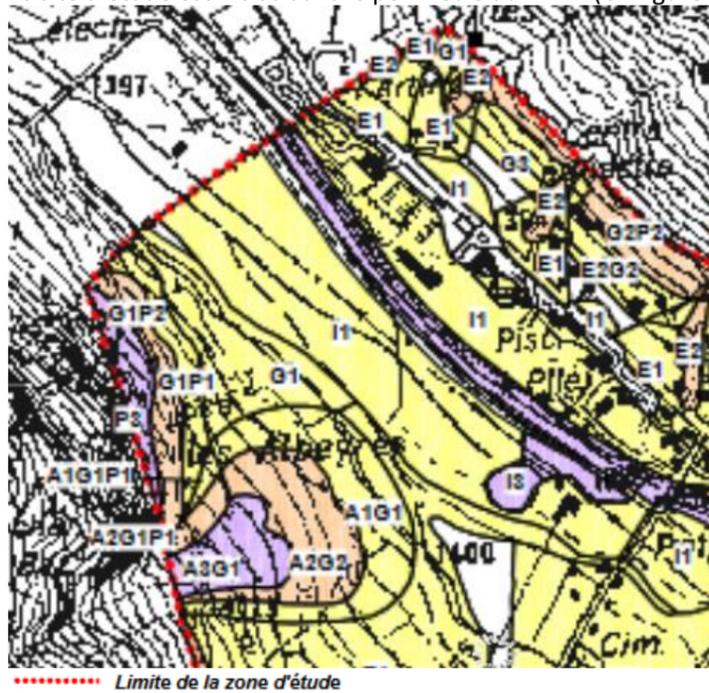
3.5 Le bruit

→ Le site de projet n'est pas situé sur la zone affectée par le bruit des voies qui ne concerne que la RD1091 en fond de vallée. Site à plus de 30 m de cette voie.

3.6 Les risques naturels¹

La commune de La Salle les Alpes est concernée par plusieurs risques et fait l'objet d'un plan de prévention des risques naturels multirisques pour les aléas chutes de pierre et de blocs, crue torrentielle, ruissellements et ravinement, glissement de terrain, inondation et avalanche approuvé par l'arrêté préfectoral 2009-6-10 du 6 janvier 2009. Le projet se situe en aléa faible inondation.

Le site d'étude est inclus dans le périmètre du PPRN (Cf. figure suivante) :



Carte des aléas - Légende:

	FORT	MOYEN	FAIBLE
Avalanche	A3	A2	A1
Ravinement	E3	E2	E1
Glissement	G3	G2	G1
Inondation	I3	I2	I1
Chutes de blocs	P3	P2	P1
Crue torrentielle	T3	T2	T1

Figure 21 : Extrait du PPRN de la Salle les Alpes

¹ Source : www.georisques.gouv.fr

Le projet est situé dans une zone réglementée par le PPRN de la commune de La Salle les Alpes (zone I1 : faible) et zone constructible sous condition B 39.

Légende :

R	Zones non constructibles.
B	Zones constructibles soumises à prescriptions et/ou recommandations.
	Zones sans contraintes spécifiques vis à vis des risques naturels.

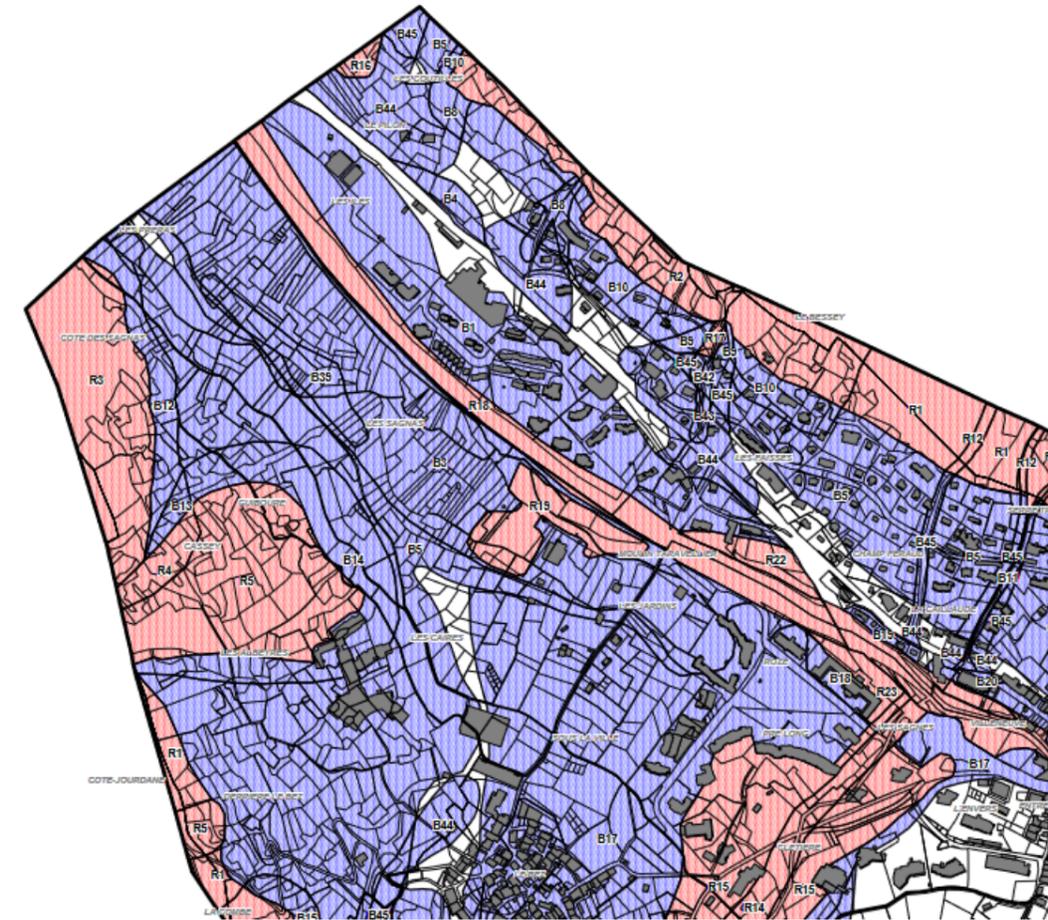


Figure 22 : Carte aléa inondation (Carte DREAL PACA)

D'après le règlement du PPR, le projet est situé en zone bleue (zone B39) : rive droite de la Guisane entre les PRERAS et les SAGNAS. Aléa : inondations en pied de versant par les eaux de ruissellement bloquées en retrait de la digue de la Guisane et zone marécageuse.

Le niveau habitable et les ouvertures de toute nouvelle construction devront se situer à 0.3 m au-dessus du terrain existant (naturel ou artificiel) ainsi que les équipements sensibles à l'eau et le stockage de produits polluants ou dangereux. Ces prescriptions seront appliquées au chantier. Les remblais ne sont pas interdits sur la zone. L'ouvrage permettra une perméabilité hydraulique. Et modifiera faiblement le ruissellement des eaux, le projet étant en décaissé ou à l'équilibre à partir du profil P5.

La commune est soumise à l'aléa avalanche. Le projet n'est pas situé dans une zone avalanche indiquée dans le PPRn.

Il est à noter également que la commune de La Salle les Alpes est soumise au **risque sismique aléa 4 (moyenne)**.

Il n'y a pas de PPRN séisme prescrit sur la commune.

La commune de La Salle les Alpes est peu soumise au risque retrait-gonflement des argiles (aléa nul à faible).

Le site de projet est concerné par cet aléa (aléa faible).

3.7 Les risques industriels²

→ Il n'y a pas de PPRT prescrit sur la commune.

² Source : www.georisques.gouv.fr

4. Conclusion et préconisation

Environnement physique		Explication sur l'enjeu/contraite	Enjeu	Recommandations
Eau de surface	Hydrographie	Projet situé a proximité de la Guisanne	Faible	Pas d'interférence avec la Guisanne.
	Qualité	Enjeux potentiels en phase chantier	Faible	Mesures de gestion des eaux à prévoir en phase chantier.
Eau souterraine	Captages	Captage les plus proche à 300 m. Pas de périmètre de protection.	Faible	Pas d'enjeu, pas de précautions particulières. Préservation du canal en phase chantier et exploitation. Pas de modification du canal.
Risques naturels	Inondations	Projet en zone d'aléa faible inondation et situé dans zone bleu B 39 constructible sous conditions. Rembalsi pas interdit dans cette zone.	Faible	Projet en arrière de la digue. Pas d'aggravation du risque inondation en arrière de cette digue compte tenu configuration du projet (pas de modification des profils à partir du P5)
	Crue torrentielle	Pas de contrainte de crues torrentielles sur le secteur.	Faible	Projet de piste non concerné par ce risque.
	Cavités souterraines Mouvements de terrain	Pas de risque identifié sur le secteur.	Faible	Le projet fera l'objet des dimensionnement nécessaires pour ne pas générer de risques de mouvements de terrains (modification topographique faible)
	Sismicité	La commune de Le la Salle les Alpes est soumise au risque sismique aléa 4 (moyenne). Il n'y a pas de PPRN séisme prescrit sur la commune.	Moyen	Prise en compte des règles de construction relative à cet aléa.
	Retrait gonflement des argiles	Le site de projet est en partie concerné par cet aléa (aléa faible).	Faible	Prise en compte des règles de construction relative à cet aléa.
	Avalanche	La commune est soumise à l'aléa avalanche. Le projet n'est pas situé sur une zone avalanche indiquée dans le PPRn.	Faible	Prise en compte des règles de construction relative à cet aléa.
Paysage		Explication sur l'enjeu/contraite	Enjeu	Recommandations
Contexte paysager/Cône de vue		Paysage de montagne.	Moyen	Insertion paysagère de la piste de liaison par limitation du volume de modelé.
Patrimoine architectural et Monuments historiques		Le site de projet n'est pas situé dans un périmètre de protection du patrimoine architecturale, urbain et paysager, ni dans un périmètre monuments historiques, ni dans un site inscrit ou classé.	Faible	Travail de la forme de la piste pour limiter améliorer l'intégration du projet.
Environnement biologique		Explication sur l'enjeu	Enjeu	Recommandations
Zonages	Zones réglementaires Zones d'inventaires	Le projet se situe à proximité de l'aire d'adhésion du parc national des Ecrins. Il est situé à 2 km de la zone Natura 2000 la plus proche. Il n'est pas situé dans une Znieff de type I ou II. En revanche le projet se situe dans une zone identifiée de corridor dans le SRCE et à proximité d'un réservoir (trame bleu).	Modérés	Compte tenu de la nature du projet et de sa configuration. Celui-ci n'entraînera pas de rupture de continuité.

	Zones humides	Dans le cadre des inventaires une zone humide a été identifiée a proximité du projet.	/	Cette zone sera préservée. Elle sera mise en défend durant le chantier.
	Faune Flore	<p>Concernant l'impact sur les habitats, il peut être synthétisé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : Forêt occidentales à Larix decidua pionnières : 4 280 m² - 2 + 4 : Forêts occidentales à Larix decidua sur mégaphorbiaie = 1 345 m² - 3 : Pelouses semi-arides à Bromus erectus = 335 m² - 5 : Prairies sèches améliorées : 3 140 m² - 6 : Communauté à reine des Prés : 0 m² <p>Les inventaires sur le site ont permis d'identifier la présence du Barbitiste ventru (enjeu faible) observé au niveau de la prairie de la zone d'étude aval (Les Albeyres).</p>	Modérés	<p>Le projet n'aura pas d'interférence avec les ZNIEFF.</p> <p>La période de travaux débutera début août afin de prendre en compte la biodiversité environnante.</p> <p>En mesure d'accompagnement, il est proposé une mesure de restauration de ces prairies après travaux pour les rendre favorables à cette espèce.</p>
Environnement humain		Explication sur l'enjeu/contrainte	Enjeu	Recommandations
Transport et déplacement	Circulation	Phase travaux. Présence de cheminement transversaux : chemin, piste de ski de fond. Possibilité de rejoindre une navette au niveau de pontillas à court terme, puis à terme de rejoindre la rive gauche par une passerelle.	Modérés	Maintien des continuités transversales chemins et pistes de ski de fond.
Nuisances et pollutions	Déchets	Phase travaux		
	Risques industriels	Pas de PPRT sur la commune	/	
	Bruit	Le site de projet n'est pas situé sur la zone affectée par le bruit des voies qui ne concerne que la RD1091 en fond de vallée.	/	Pas de préconisations particulières. Site situé à plus de 30 m de la voie.
Réseaux	Electricité, gaz, eau potable, assainissement		/	